

Le taux annuel d'inflation en baisse de 1.8% à 1.6%

Au mois d'août 2019, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 1.2% par rapport au mois précédent surtout en raison de la fin des soldes d'été. En neutralisant les variations dues aux soldes, les prix des biens et services hors produits pétroliers augmentent de 0.3%.

Comme tous les ans, les baisses de prix constatées sur les biens soldés au mois de juillet sont neutralisées le mois d'après, ce qui explique le redressement de 15.9% des prix de la division des « Articles d'habillement et chaussures ». Par rapport au mois d'août de l'année précédente, les prix des vêtements se sont renchérissés de 1.1%, ceux des chaussures de 0.1%.

Après une hausse en juillet, les prix des produits pétroliers repartent à la baisse en août. Les prix des produits pétroliers considérés dans leur ensemble diminuent de 0.5% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par la chute de 1.5% des prix du mazout de chauffage en comparaison mensuelle. A la pompe les automobilistes doivent déboursier 0.5% de moins pour un litre d'essence, tandis que le prix d'un litre de Diesel a reculé de 0.4% par rapport à juillet. Comparés au mois d'août de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont inférieurs de 2.6%.

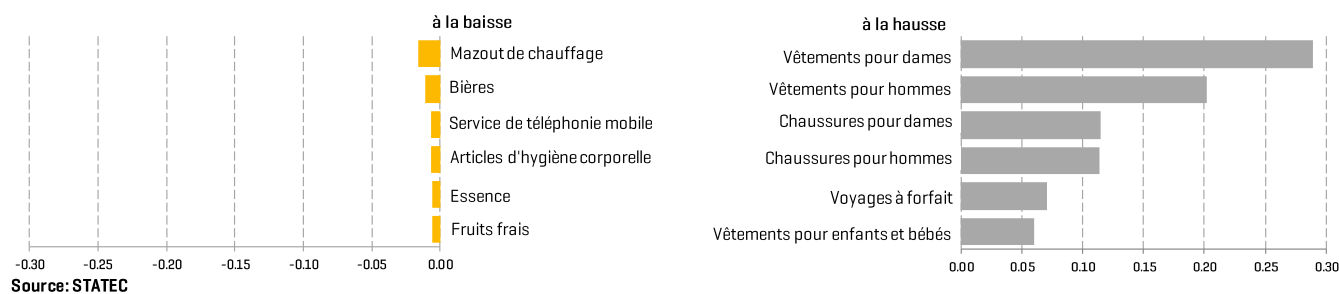
Avec le pic de la saison estivale, les prix des voyages à forfait sont en progression de 3.0% au mois d'août par rapport au mois précédent. Le transport de personnes par air augmente même de 14.0% en un mois.

Dans l'alimentaire, les hausses de prix des produits laitiers, du pain et des céréales sont contrecarrées par les baisses de prix des fruits et légumes. En comparaison annuelle, les prix des produits alimentaires sont supérieurs de 1.6%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 1.6% contre 1.8% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacente perd 0.1 point de pourcentage pour atteindre 1.9%. L'indice général du mois d'août exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 106.06 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 augmente et passe de 870.38 à 871.82 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 873.94 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

[en points de pourcentage]



Note: Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [août 2019/août 2018]	Mensuel [août 2019/juillet 2019]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.62	0.02
Boissons alcoolisées et tabac	2.11	-0.47
Articles d'habillement et chaussures	0.92	15.88
Logement, eau, électricité et combustibles	1.33	-0.07
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.28	1.62
Santé	0.92	0.29
Transports	1.39	0.29
Communications	1.03	-0.21
Loisirs, spectacles et culture	1.84	1.34
Enseignement	9.04	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.27	0.38
Biens et services divers	1.82	0.42
Indice général	1.65	1.17

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois de septembre 2019 seront publiés le 4 octobre 2019, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 1^{er} octobre 2019.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 08/2019) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.